

# FICHE D'AUTOCONTÔLE BRISE-SOLEIL À LAMES FIXES, EN CLIMAT TROPICAL (GUADELOUPE, MARTINIQUE, MAYOTTE)

Entreprise : \_\_\_\_\_ Date de l'autocontrôle : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## Informations chantier

Client : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Intervenant chantier \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

conforme |  non-conformité |  sans objet

## CONCEPTION

### DIMENSIONNEMENT À L'OUEST ET À L'EST

- 1 Sur une façade orientée Est, Sud-Est, Nord-Est, Ouest, Sud-Ouest ou Nord-Ouest, l'angle  $\alpha$  des brise-soleil doit être inférieur à 20°.



### DIMENSIONNEMENT AU SUD ET AU NORD

- 2 Sur une façade orientée plein Nord ou plein Sud, l'angle  $\alpha$  des brise-soleil doit être inférieur à 45°.



### COMBINAISON

- 3 Sur une façade orientée Nord ou Sud, les brise-soleil doivent être combinés avec un pare-soleil horizontal en partie haute.



### ESPACEMENT

- 4 L'espacement entre le brise-soleil et le mur doit être d'une distance supérieure à 3% de la hauteur de la fenêtre pour être ventilé.



### LUMIÈRE NATURELLE

- 5 L'impact des brise-soleil sur l'autonomie en lumière naturelle des pièces protégées doit être évalué.



### VENTILATION

- 6 L'angle  $\alpha$  des brise-soleil des pièces non-climatisées ne doit pas être inférieur à 15°.



### COULEUR

- 7 Les brise-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.



### IMPLANTATION

- 8 La position du brise-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).



### SÉCURITÉ INCENDIE

- 9 Les éventuelles fenêtres prévues pour être accessibles aux échelles aériennes des pompiers ne doivent pas être obstruées par les brise-soleil.



### DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

- 10 Une note de calcul doit justifier la résistance des brise-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.



**11** Une note de calcul doit justifier la résistance des brise-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.



## VARIATIONS DIMENSIONNELLES

**12** Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).



## DIAGNOSTIC EXISTANT

**13** En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des brise-soleil envisagés.



## PRÉPARATION DE CHANTIER

## URBANISME

**14** Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des brise-soleil validés en fin de conception.



## MÉTÉORAUX

**15** Les éléments métalliques qui composent les brise-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical.



**16** Les éléments en bois du brise-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites.



## VÉRIFICATION DU SUPPORT

**17** L'état du support destiné à recevoir les fixations des brise-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités.



## IMPLANTATION

**18** Les plans détaillés d'implantation des brise-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles.



## CONDITIONS DE CHANTIER

**19** Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...).



## INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

**20** Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et brise-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché.



## TRAVAUX

## TRANSPORT ET STOCKAGE

**21** Les brise-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant.



## IMPLANTATION

**22** Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des brise-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...).



## VÉRIFICATION DES BRISE-SOLEIL

**23** Dans le cas de brise-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans.



**FIXATION**

✓ conforme | ✗ non-conformité | ○ sans objet

- 24** Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul. □ □ □
- 25** L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison. □ □ □

## MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

**CONFORMITÉ DES BRISE-SOLEIL**

- 26** Les brise-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, ...) et il ne manque aucun élément. □ □ □

**ETAT DES BRISE-SOLEIL**

- 27** Les brise-soleil posés doivent être en bon état général. □ □ □

**CONFORMITÉ DU MONTAGE**

- 28** Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre. □ □ □

**CONFORMITÉ DES FIXATIONS**

- 29** Les fixations des brise-soleil ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade. □ □ □

**EFFICACITÉ DES BRISE-SOLEIL**

- 30** L'ombre portée de chaque brise-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade. □ □ □

**Commentaires**

Point N° : .....

Retrouvez l'ensemble des  
fiches d'autocontrôle sur :  
[www.pergola-outremer.fr/ressource/](http://www.pergola-outremer.fr/ressource/)

